



# Séparation eau pluviale \_eau usée en copropriété

Par coprojouy, le **06/09/2019** à **16:29**

Bonjour,

J'habite une petite copropriété de 7 lots principaux (un ancien corps de ferme), dans un village du val d oise.

en 2016 le syndic bénévole de l'époque à fait faire des travaux pour dévier une descente d'eau pluviale vers la chaussée.

Ma question est : y a-t-il une obligation à séparer les eaux pluviales des eaux usées dans une copropriété.

Merci.